

## **SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020**

Convocations adressées le six novembre deux mil vingt à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil vingt, le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, Boulevard du Stade - conformément à la déclaration effectuée auprès de la Préfecture le 10 novembre 2020 - en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE – Maire ; Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR – Adjoint ; Jean-Paul DOUDET, Jean-Pierre GUAIS, Thierry AUBERT, Sandrine HAMON, Stéphane LEROUGE, Yoann PIERROT, Virginie FOIN, Emilie BEGUIN, Thomas ROUSSEAU, Priscilla FERRAND et Alice AUBRY – Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusés : Isabelle SAUVE, Thomas JEANNEAU et Emmanuelle CLAIRET

Madame Marie-Françoise BOURGEAIS. a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Madame Agnès GUEDON

---

Le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2020 a été adopté à l'UNANIMITE.

---

### **2020067 – CRISE SANITAIRE - LIEU DE TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Présentation : Laurent LEFEVRE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, s'appuyant sur les règles de droit commun, il a estimé que la configuration de la salle du conseil municipal de la mairie n'était pas satisfaisante pour respecter certains gestes barrières (distance physique et aération) ; il a donc décidé de modifier le lieu de cette réunion.

Un affichage a été effectué sur le panneau d'affichage habituel, afin de porter à la connaissance des habitants ce nouveau lieu de réunion, ainsi que pour les informer qu'en cette période de confinement, la séance n'était pas ouverte au public.

Un projet de loi, qui, à la date de la convocation pour la présente séance, était en cours d'examen au parlement, afin de proroger l'état d'urgence sanitaire, prévoyait de rétablir les dérogations au droit commun pour faciliter le fonctionnement des assemblées délibérantes durant l'état d'urgence. En l'absence de cette dérogation, il est demandé aux élus de se prononcer sur le lieu de tenue des prochaines séances du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** que, **jusqu'à nouvel ordre**, les **séances du conseil municipal** auront lieu à la **salle des fêtes, Boulevard du Stade**

## **2020068 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

### **\* Déclarations d'intention d'aliéner :**

- 2020-028 – Section AC n° 438 (1 rue du grand Plessis) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-029 – Section AB n° 54 (48 rue des Forges) et Section J n°276 (Le petit Pont) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-030 – Section AC n° 374 (Impasse de la Petite Barre) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2020-031 – Section AB n° 214 (4 Impasse du temple) et n°493 (rue du Temple) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.

### **\* Concessions de terrain dans le cimetière communal :**

- N° 1189 – DELHOMMEAU Jeannine (POTTIER Henriette et Clément) - renouvellement concession (tombe) – 30 ans – 74.08 €

### **\* Marchés et accords-cadres :**

- 14/10/2020 \* PF Normand \* Devis 202388 \* reprises de concessions \* 4 525.00 € HT
- 14/10/2020 \* PF Normand \* Devis 205547 \* ossuaire \* 3 055 € HT
- 14/10/2020 \* PF Normand \* Devis 202626 \* Cavurnes \* 3 325 € HT
- 26/10/2020 \* LEROY PAYSAGE \* avenant n°1 au marché signé en 2012, Lot 3, Lotissement du Petit Pont \* -18 069.20 € HT
- 26/10/2020 \* Entreprise EUROVIA \* avenant n°1 au marché signé en 2012, Lot 1, Lotissement du Petit Pont \* + 28 625.75 € HT

Le conseil municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

## **2020069 – ASSOCIATION ST GERVAIS – REDUCTION DE LA PARTICIPATION**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Saint-Gervais met à disposition de la commune l'Espace Sacré-Cœur, dont elle est propriétaire, pour les activités hebdomadaires d'associations communales.

Le montant des loyers initialement prévus pour l'année 2020 étaient les suivants :

- Générations mouvement, mardi après-midi (rencontres loisirs) .....613 €
  - Générations mouvement, jeudi soir (danses, tarot).....613 €
  - Générations mouvement, vendredi matin (gym douce).....122 €
  - Secours catholique, vendredi après-midi.....613 €
- Soit un total de .....1 961 €

Dans le contexte de la crise sanitaire, toutes les animations n'ont pas eu lieu. Aussi, la mairie a demandé **une réduction de 50%, à titre exceptionnelle, qui a été acceptée par l'association.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de :

- **Signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision**
- **Faire procéder à l'émission du mandat de 980.50 €** correspondant aux loyers dus au titre de l'année 2020.

**2020070 – PROPOSITION DE TE53 POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DU PETIT PONT**

**Présentation : Hugues GENDRY**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet **d'éclairage public du lotissement du Petit Pont**.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Participation de la Commune (75% du montant H.T.)	Frais de Maitrise d'œuvre 5%	Montant total à la charge de la commune
60 000,00 €	45 000,00 €	3 000.00 €	48 000.00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le projet **rénovation de l'éclairage public du lotissement du Petit Pont**
- **DECIDE** de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<u>Application du régime général :</u>		
A l'issue des travaux, versement en capital, des travaux d'éclairage public d'un montant de	48 000 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte <b>605 (Budget Lotissement)</b>

- **S'ENGAGE** à inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

### **2020071 – ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION PAR OUDON BIOGAZ**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Le Maire expose :

Un projet d'unité de méthanisation est en développement sur la commune de Livré La Touche. Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé en Préfecture en juillet 2019 et est entrée en phase d'enquête publique. Celle-ci a débutée le 5 novembre 2020 pour se terminer le 4 décembre 2020.

Notre commune, se trouvant dans la zone d'épandage, doit délibérer au sujet de ce projet.

A cet effet, la mairie a été destinataire d'un dossier relatif à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SAS Oudon Biogaz concernant son projet de création et d'exploitation de cette unité de méthanisation.

Afin de prendre connaissance du projet, une note de synthèse a été rédigée et envoyée aux élus, qui ont été invités à consulter le dossier complet mis à disposition en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité,** à ce projet de création d'unité de méthanisation.

### **2020072 – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Vu l'article L5211-39 du CGCT prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération 2020-09/114 du 14 septembre 2020 du conseil communautaire portant approbation du rapport d'activités 2019,

Considérant que les élus ont été destinataires du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de la synthèse faite par le Président de la CCPC et présentée aux élus communautaires lors de la séance du 14 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité, le rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon**

### **2020073 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « COSSE'RAID »**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Après étude du dossier de partenariat déposé par Julien GARRY, Louis TOUPLIN et Enzo AUBRY, de l'association « Cossé'Raid », à la recherche d'aides diverses pour leur projet de participation à l'EUROP'RAID 2021, raid à but humanitaire pour aider à la scolarisation des enfants marocains, monsieur le Maire propose d'apporter le soutien de la commune.

Après discussion, le conseil municipal :

**DECIDE, à l'unanimité** d'attribuer une **subvention de 200 €** (deux-cents euros) à l'association « Cossé'Raid »

### **2020074 – TARIFS 2021 POUR LES LOCATIONS DE SALLES**

**Présentation : Franck GAUTEUR**

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission « Sport et Vie associative », à savoir :

- Lissage pour une évolution légère régulière des tarifs, afin d'éviter à tout moment une augmentation brutale.
- Mise en place d'un tarif « week-end » pour la salle des fêtes (du samedi matin – état des lieux entrant - au dimanche soir)
- Augmentation de 2% de tous les tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE LES TARIFS POUR LES LOCATIONS DE SALLES, APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021, COMME SUIVIT :**

LOCATION SALLE DES FETES DE QUELAINES	NON LUCRATIF		
	COMMUNE		EXTERIEUR
	Association ou quartier	Privé	Ass. ou CE privé
- SALLE (avec équipement de la cuisine + gaz)	221.01 €	339.86 €	457.81 €
- SALLE (avec équipement de la cuisine + gaz) – Week-end	321.91 €	458.71 €	609.69 €
- SALLE avec cuisine (sans utilisation du gaz)	152.10 €	244.26 €	285.53 €
- SALLE avec cuisine (sans utilisation du gaz) – Week-end	253.00 €	363.11 €	437.71 €
- SALLE journée supplémentaire	100.90 €	118.85 €	151.88 €
- SONO, micro table de mixage	Gratuit	54.47 €	54.47 €
- Assemblée Générale	Gratuit	282.26 €	282.26 €
- Arbres de Noël	Gratuit	94.08 €	
- Galettes des rois - Soirée rétrospectives Associations	38.85 €		
- Vin d'honneur	38,85 €	67.68 €	70.75 €
- Après-midi dansant - Belote - Loto - Soirée Théâtre	100.90 €		
- Après-midi dansant - Belote - Loto jusqu'à 19h30	100.90 €		
- Soirée théâtre	100.90 €		
- Concert Ste Cécile et E.E.A - "Les Embuscades"	Gratuit		
- Activités et animations Familles Rurales	Gratuit		
- Bourses aux vêtements	Gratuit		
- Répétitions Théâtre APEL Ste Marie - Répétition des écoles	Gratuit		
- Don du Sang	Gratuit		
- Animations TELETHON	Gratuit		
- Réunion information (culturelle, CCPC)	Gratuit		
- Service Jeunesse de CCPC	Gratuit		
- Cinéma (écoles locales)	Gratuit		
<b>TARIFS UNIQUES</b>			
- CHAUFFAGE (du 1er octobre au 30 avril)	33,96 €		
- Verre	0,33 €		
- Forfait ménage	22,45 €		
LOCATION SALLE Jules VERNE - SAINT-GAULT	COMMUNE		EXTERIEUR
	Association ou quartier	Privé	Ass. ou CE privé
- Activité économique artisans et commerçants	Gratuit	16.00 €	27.99 €
- Activité économique artisans et commerçants du 1er octobre au 30 avril avec chauffage	Gratuit	21,42 €	34,68 €

LOCATION SALLE DES FETES DE QUELAINES	LUCRATIF		
	COMMUNE		EXTERIEUR
	Association ou quartier	Privé	Ass. ou CE privé
- SALLE (avec équipement de la cuisine + gaz)	305.16 €	349.96 €	537.53 €
- SALLE (avec équipement de la cuisine + gaz) – Week-end	490.02 €	569.49 €	819.72 €
- SALLE avec cuisine (sans utilisation du gaz)	239.32 €	280.59 €	366.40 €
- SALLE avec cuisine (sans utilisation du gaz) – Week-end	424.18 €	505.03 €	648.59 €
- SALLE journée supplémentaire	184.86 €	219.53 €	282.19 €
- SONO, micro table de mixage	54.47 €	54.47 €	54.47 €
La gratuité correspond à une location de salle seule soit : <b>100.90 €</b> par an pour une association. Une deuxième gratuité est accordée en cas de + 10 locations payantes par an.			

## **2020075 – TARIFS 2021 POUR LES CONCESSIONS AUX CIMETIERES**

**Présentation : Franck GAUTEUR**

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission « Sport et Vie associative », qui tiennent compte de la complexité du suivi des concessions et le maintien des fichiers à jour concernant les ayants-droits, filiations et descendance à savoir :

- Acquisitions pour 15 ou 30 ans
- Renouvellements que pour 15 ans
- Ne plus proposer de concessions pour 50 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE LES TARIFS POUR LES CONCESSIONS AUX CIMETIERES, APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021, COMME SUIT :**

### **Inhumation Adulte**

15 ans (acquisition et renouvellement)

45.00 €

30 ans (acquisition)

75.56 €

### **Inhumation Enfant (50% des tarifs ci-dessus)**

15 ans (acquisition et renouvellement)

22.50 €

30 ans (acquisition)

37.78 €

### **Cavernes**

15 ans (acquisition)

548.64 €

15 ans (renouvellement)

274.32 €

30 ans (acquisition)

822.97 €

## **2020076 – REGLEMENT INTERIEUR DU CITY STADE**

**Présentation : Franck GAUTEUR**

Monsieur Franck GAUTEUR expose :

Le City Stade va pouvoir être mis en service dès que seront effectués les contrôles règlementaires. Il est proposé aux élus d'établir un règlement intérieur, afin d'encadrer au mieux son utilisation.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR**
- **CHARGE** monsieur le Maire de **le mettre en œuvre, sous forme d'un arrêté municipal,** qui sera **envoyé au contrôle de légalité, indépendamment de la présente délibération.**

## **2020077 – NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Présentation : Franck GAUTEUR**

Les élus ont décidé de redéfinir les différentes commissions communales, puis se sont positionnés dans chacune d'elles.

Il est proposé sept commissions. Il est rappelé que le Maire est président de droit des commissions et que le vice-président est un adjoint.

Des élus sont également désignés comme délégués et/ou représentants

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les commissions communales comme suit :

- 1) Commission « Gestion de l'espace et Urbanisme » (10 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), GENDRY Hugues (V.P.),** AUBERT Thierry, DOUDET Jean-Paul, FOIN Virginie, GAUTEUR Franck, GUAIS Jean-Pierre, JEANNEAU Thomas, LEROUGE Stéphane, PIERROT Yoann.

- 2) Commission « Sports, Vie associative et Patrimoine » (9 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), GAUTEUR Franck (V.P.),** AUBERT Thierry, GENDRY Hugues, HAMON Sandrine, JEANNEAU Thomas, PIERROT Yoann, ROUSSEAU Thomas, SAUVE Isabelle.



3) Commission « Culture, Animations et Communication » (9 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), BOURGEAIS Marie-Françoise (V.P.)**, AUBRY Alice, BEGUIN Emilie, DOUDET Jean-Paul, FERRAND Priscilla, HAMON Sandrine, LEROUGE Stéphane, ROUSSEAU Thomas.

4) Commission « Finances et Ressources Humaines » (10 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), BOURGEAIS Marie-Françoise (V.P.)**, de FARCY DE PONTFARCY Christine, FERRAND Priscilla, GAUTEUR Franck, GENDRY Hugues, GUAIS Jean-Pierre, PIERROT Yoann, ROUSSEAU Thomas, SAUVE Isabelle.

5) Commission « Résidence Autonomie et Social » (10 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), GENDRY Hugues (V.P.)**, AUBRY Alice, BEGUIN Emilie, BOURGEAIS Marie-Françoise, CLAIRET Emmanuelle, FERRAND Priscilla, FOIN Virginie, HAMON Sandrine, JEANNEAU Thomas.

6) Commission « Enfance - Jeunesse » (10 membres)

**LEFEVRE Laurent (P), de FARCY DE PONTFARCY Christine (V.P.)**, AUBRY Alice, BEGUIN Emilie, CLAIRET Emmanuelle, GAUTEUR Franck, GUAIS Jean-Pierre, HAMON Sandrine, JEANNEAU Thomas, SAUVE Isabelle.

7) Interactivité numérique

**GAUTEUR Franck**

AUTRES :

- ✓ **JUMELAGE** : BEGUIN Emilie, BOURGEAIS Marie-Françoise, GENDRY Hugues, JEANNEAU Thomas
- ✓ **ADMR** : CLAIRET Emmanuelle

**2020078 – NOMINATION D’UN CONSEILLER DELEGUE**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Les élus ont décidé de nommer **un conseiller délégué**. Celui-ci sera le relais entre les différentes commissions et interviendra sur les volets techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**NOMME** Monsieur **YOANN PIERROT**, conseiller délégué.

## **2020079 – RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD1**

**Présentation : Yoann PIERROT**

Les travaux relatifs à l'Aménagement de la RD1 - Rue de Laval, ont fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence, pour un **lot unique**, qui a été envoyé aux journaux légaux le 24 septembre 2020 et publié dans Ouest France et Le Courrier de la Mayenne, et également sur le site de la Centrale des Marchés. Le dossier de consultation a été mis sur la plateforme de dématérialisation « Medialex ». La remise des offres était fixée au 23 octobre 2020 à 17 h. Le mode de consultation est la procédure adaptée, en application du code des marchés publics.

Après ouverture des plis et après vérification de l'ensemble des candidatures et offres remises, l'analyse des offres est effectuée selon les critères fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur financière (note A) : 40 %
- Valeur technique (note B) : 60 %

9 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et 4 d'entre elles se sont portées candidates.

Au regard du rapport d'analyse des offres, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre de base H.T.</b>	<b>Note A</b>	<b>Note B</b>	<b>Note globale</b>
CHAPRON	445 438.00	38.61	43.13	71.74
EUROVIA	429 986.40	40.00	55.13	95.13
PIGEON TP	460 718.75	37.33	45.00	82.33
ENT. LOCHARD-BEAUCE	574 775.50	29.92	33.00	62.92

L'entreprise EUROVIA présente l'offre la mieux disante pour un montant de 429 986.40 € H.T., avec un délai de réalisation de 19 semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE d'attribuer le marché** à l'entreprise **EUROVIA**, pour un montant de **429 986.40 € H.T. (515 983.68 € TTC)**
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes pièces afférentes à la présente décision.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

➤ **Hommage à Samuel Paty** : Au nom des valeurs de la République, les élus ont observé une minute de silence en hommage à ce professeur victime d'un acte terroriste.

➤ **CR des commissions** :

- Monsieur GAUTEUR a donné les bilans financiers concernant les salles communales et les cimetières. Il a fait part des remerciements de l'équipe paroissiale pour les travaux de l'église.
- Madame BOURGEAIS informe les élus de l'annulation des animations pour le Téléthon, au vu des circonstances sanitaires. Toutefois, des boîtes de dons seront mises à disposition dans les commerces
- Madame de PONTFARCY informe les élus que des travaux de sécurisation vont être effectués sur le portail de l'école, afin de se mettre en conformité avec les préconisations faites dans le cadre du plan Vigipirate. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Ministère de l'intérieur, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sur la dotation complémentaire 2020.

➤ **Délégué auprès du Bassin de l'Oudon**

Monsieur Hugues GENDRY a été désigné délégué suppléant.

➤ **Autres questions diverses** :

- Monsieur le maire fait part d'une rencontre avec les représentants du Swin Golf, qui s'inquiète du devenir de cette activité. En effet, l'actuel locataire a décidé d'arrêter son activité en mars 2021, et aucun successeur n'a été trouvé. Des démarches ont été effectuées auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon, afin de trouver une solution.
- Prochaines réunions :
  - Conseil Municipal : jeudi 10 décembre 2020
  - Commission Enfance, jeunesse : jeudi 19 novembre 2020

***La séance est levée à 22 h 30***